

## Nomenclature ACTES

1.2.2

## SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES DU CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS



#### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

## Séance du 06 mars 2024

## N° 12/24 – AVENANT N°36 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le 27 février 2024 à 18h30, le Comité Syndical du SMITOM-LOMBRIC légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM LOMBRIC, en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint, il a été à nouveau convoqué le 28 février 2024.

Le 06 mars 2024 à 12 heures, le comité syndical du SMITOM LOMBRIC, légalement convoqué, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM LOMBRIC, en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président.

Le secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical pour la présente séance, Monsieur Laurent AVELANGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### **Etaient présents:**

Franck VERNIN, Thierry SEGURA, Fatima ABERKANE-JOUDANI, Henri DE MEYRIGNAC, Serge DURAND, Claude JACQUELOT, Sylvain JONNET, Christophe SIMON, Albert VAN DE BOR, Bernard WATREMEZ, Gilles GROSLEVIN, Denis GOUET-YEM, Laurent AVELANGE, Pascal GOUHOURY, Didier KERIGER, Yannick TORRES.

## **Etaient représentés :**

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Comité Syndical présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Membres empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

| Membres composant le Comité Syndical: | 59 |
|---------------------------------------|----|
| Membres en exercice:                  | 59 |
| Membres présents:                     | 16 |
| Membres excusés et représentés        | 43 |



## OBJET: AVENANT N°36 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SMITOM-LOMBRIC et en particulier sa compétence dans le domaine du traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la DSP signée le 28 janvier 2000 entre le SMITOM-LOMBRIC et la société GENERIS,

Vu les avenants à cette DSP contractés depuis,

Vu la délibération 10-24 relative à la déclaration sans suite de la procédure pour l'exploitation de l'UVE, de la plateforme de tri des encombrants, des quais de transfert et du tiers lieu,

Vu la délibération 9-24 relative à la déclaration sans suite de la consultation relative à un marché pour l'exploitation des plateformes de compostage de Réau et Samoreau

Vu la délibération 8-24 relative à la déclaration sans suite de la consultation relative à un marché pour l'exploitation des 11 déchèteries,

Vu la délibération 68-23 relative à l'attribution de la concession pour l'exploitation de l'actuel Centre de Tri, ainsi que pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'un nouveau Centre de Tri des emballages ménagers et des papiers graphiques

Considérant qu'à compter du 12 mars 24 la plateforme de tri des encombrants devra être externalisée pour libérer le terrain d'emprise en vue des travaux de construction du nouveau centre de tri et en attendant la construction d'un nouvel équipement de tri des encombrants

Considérant qu'il est nécessaire de définir les modalités techniques et financières de poursuite de l'activité de tri sommaire des encombrants,

Considérant qu'il est nécessaire de préciser les dispositions foncières relatives à la parcelle 93 pour les besoins du nouveau centre de tri,

Considérant qu'il est nécessaire de préciser les modalités d'arrêt de la déchèterie actuelle de Vaux le Pénil,

Considérant qu'afin de garantir la continuité de service public de traitement des déchets ménagers et assimilés et de disposer des délais nécessaires au déroulement d'une nouvelle procédure de consultation des entreprises, il est nécessaire de prolonger le contrat pour une durée de 1 an, 9 mois et 20 jours, sur le périmètre UVE, plateformes de compostage, déchèteries, de tri des encombrants et quais de transfert,

Enfin considérant la nécessité de définir les modalités de reversement de la recette de vente électrique à compter du 12 mars 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025 (période de prolongation du contrat de DSP).

Considérant l'avis favorable de la Commission DSP du 27 février 2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



ID: 077-257705277-20240308-12\_24-CC

Après en avoir délibéré à la majorité,

Le Comité Syndical:

#### Article 1:

Autorise le Président à signer l'avenant n°36 à la Délégation de Service Public portant sur :

- 1. La prolongation du contrat du 12 mars 2024 au 31 décembre 2025 sur le périmètre UVE, plateformes de compostage, déchèteries, tri des encombrants et quais de transfert dont le montant est estimé à 25.6 millions €HT
- 2. Les modalités de reversement de la recette de vente d'électricité avec une répartition 70% prix SPOT et 30% Prix garanti Véolia jusqu'au 30 septembre 2024 et 100% SPOT du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024. Les modalités 2025 définies avant le 15 mai 2024 par ordre de service.
- 3. Les dispositions foncières concernant la parcelle 93 pour les besoins du nouveau Centre de Tri, les modalités de poursuite de l'activité du tri sommaire des encombrants et d'arrêt de la déchèterie de Vaux-le- Pénil ;

Les sommes nécessaires au paiement des sommes liées à la signature de l'avenant sont prévues au Budget 2024 et suivants.

#### Article 2:

Toutes les clauses de la Délégation de Service Public de base et de ses avenants précédents, non-contraires au présent avenant, restent et demeurent inchangées.

#### Article 3:

L'avenant prend effet à sa signature.

### Article 4:

Madame la Directrice Générale des services et Monsieur Le Trésorier payeur du SMITOM-LOMBRIC sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération.

| Fait et délibéré,                    |                       |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Vote<br>Pour<br>Abstention<br>Contre | : Unanimité<br>:<br>: |

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



ID: 077-257705277-20240308-12\_24-CC

Le secrétaire de séance

Le Président,

Laurent AVELANGE

Franck VERNIN

 $\mathcal{F}$ 

« Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 67 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun, étant précisé que le SMITOM-LOMBRIC dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



ID: 077-257705277-20240308-12\_24-CC



# Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM-LOMBRIC)

Délégation de Service Public pour l'exploitation des installations d'une filière de traitement et de valorisation des ordures ménagères à Vaux-le-Pénil

Contrat du 28 janvier 2000

Avenant n° 36

PV VB

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



ID: 077-257705277-20240308-12\_24-CC

## **ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

# Le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM-LOMBRIC)

Représenté par son Président, Monsieur Franck Vernin, agissant ès-qualités, autorisé aux fins des présentes par une délibération du 6 mars 2024

Ci-après dénommée « Le Délégant » ou « Le SMITOM-LOMBRIC »

D'une part,

ET

#### La société GENERIS

Société par actions simplifiées au capital de 933 296 euros, ayant son siège au 28 boulevard de Pesaro, 92739 Nanterre Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro : B 410 303 481, représentée par Monsieur Thierry Brideron en qualité de Directeur général délégué.

Ci-après dénommée « Le Délégataire » ou « GENERIS »

D'autre part,

Ci-après ensemble « les Parties » ou individuellement « Partie ».





# **SOMMAIRE**

| PREAMBULE    |  | 4            |
|--------------|--|--------------|
| Article 1 -  | OBJET DE L'AVENANT   | <del>6</del> |
| Article 2 -  | DURÉE DU CONTRAT   | e            |
| Article 3 -  | GROS ENTRETIEN – RENOUVELLEMENT (GER)                                | 7            |
| Article 4 -  | DISPOSITIONS FONCIERES   | 8            |
| Article 5 -  | VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR L'UVE                            | 8            |
| Article 6 -  | ARRÊT DE LA DÉCHÈTERIE DE VAUX-LE-PÉNIL                              | g            |
| Article 7 -  | MODALITES DE POURSUITE DE L'ACTIVITE DE TRI SOMMAIRE DES ENCOMBRANTS | 9            |
| Article 8 -  | REMUNERATION DU DELEGATAIRE  | 9            |
| Article 9 -  | DATE DE PRISE D'EFFET  | 10           |
| Article 10 - | PORTÉE DE L'AVENANT  | 10           |
| ANNEXES :    |  | 10           |

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



ID: 077-257705277-20240308-12\_24-CC

## **PREAMBULE**

Par un contrat de délégation de service public en date 28 janvier 2000 (ci-après « le Contrat » ou « la Délégation de service public »), le SMITOM-LOMBRIC a confié à la société GENERIS (ci-après « le Délégataire ») l'exploitation des installations d'une filière de traitement et de valorisation des ordures ménagères comprenant onze déchèteries, trois quais de transfert, un centre de tri, une plateforme de tri sommaire des encombrants, deux plateformes de compostage avec valorisation des composts et une usine d'incinération avec valorisation des rejets thermiques (UVE).

Le Contrat qui a fait l'objet, depuis sa prise d'effet, de 35 avenants, devrait prendre fin le 11 mars 2024.

Le SMITOM-LOMBRIC a lancé, courant 2022, deux consultations pour le renouvellement de la délégation de service public :

- Une première consultation pour une concession de service public portant sur (i) le financement, la conception et la réalisation d'un nouveau centre de tri des déchets d'emballages ménagers et sur (ii) l'exploitation du centre de tri actuel jusqu'à la mise en service du nouveau centre de tri.

Cette consultation a donné lieu à la signature d'un nouveau contrat de concession de service public le 7 novembre 2023.

 Une seconde consultation pour une concession de service public portant sur l'exploitation de l'UVE, de la plateforme de tri des encombrants de Vaux-le-Pénil, ainsi que des quais de transfert situés à Orgenoy, Reau et Samoreau.

Toutefois, en raison de la survenance d'événements imprévisibles (cessation du groupement d'autorités concédantes portant la consultation et modifications importantes induites par les résultats de la procédure de concertation préalable), le SMITOM a été contraint de déclarer sans suite la procédure en cours par délibération du conseil syndical du 13 juin 2023 et de la relancer pour ce motif.

A la date du présent avenant, le SMITOM n'a pas encore procédé à l'attribution d'une nouvelle délégation de service public pour l'exploitation de ces équipements. En effet, après analyses des offres remises par les candidats, il apparait que les offres sont manifestement supérieures au coût projeté des exploitations des installations et excèdent les capacités financières du syndicat. Dans ce contexte, l'assemblée délibérante du SMITOM LOMBRIC a entériné le classement sans suite des dernières procédures en cours le 6 mars 2024 (cf délibération n° 12/24)

Dans ces conditions et afin de garantir la continuité de service public de traitement des déchets ménagers et assimilés, les Parties se sont rapprochées pour prolonger l'actuel Contrat pour les prestations portant uniquement sur l'exploitation des déchèteries, des quais de transfert, des plateformes de compostage, de la prestation de tri des encombrants et de l'UVE, et ce jusqu'au 31 décembre 2025. Cette prolongation doit permettre au SMITOM d'avoir le temps suffisant pour organiser une nouvelle procédure de mise en concurrence portant sur l'exploitation de l'UVE, de la plateforme de tri des encombrants de Vaux-le-Pénil, des quais de transfert situés à Orgenoy, Reau et Samoreau, des déchèteries et des plateformes de compostage.

Par ailleurs, pour garantir la continuité de service public de traitement des déchets ménagers et assimilés, cette prolongation oblige la Parties à prévoir la réalisation et le financement d'un certain nombre de travaux urgents, portant sur le gros entretien et le renouvellement de certains équipements (intégrés au GER).



Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



ID: 077-257705277-20240308-12\_24-CC

Enfin, la prolongation du Contrat implique d'intégrer certaines adaptations de son exécution portant notamment sur (i) les dispositions foncières, (ii) les modalités de vente de l'électricité produite par l'UVE.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit.



## Article 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant (ci-après « l'Avenant ») a pour objet de :

- (i) Prolonger la durée du Contrat à l'exception des prestations relatives au centre de tri ayant fait l'objet d'une délégation de service public en date du 7 novembre 2023
- (ii) Déterminer les modalités de réalisation des travaux de gros entretien et renouvellement (GER) du fait de cette prolongation ;
- (iii) Entériner les modalités de fixation du prix de vente de l'électricité produite par l'UVE conjointement déterminées entre le SMITOM et le Délégataire ;
- (iv) Préciser les dispositions foncières concernant la parcelle 93 pour les besoins du Centre de Tri, dont les modalités de poursuite de l'activité du tri sommaire des encombrants et d'arrêt de la déchèterie de Vaux-le-Pénil;

## Article 2 - DURÉE DU CONTRAT

La durée du Contrat est prolongée d'une durée d'un an, 9 mois et 20 jours : son échéance est par conséquent fixée au 31 décembre 2025.

Toutefois, cette prorogation ne concerne pas les prestations relatives au centre de tri ayant fait l'objet d'un contrat de délégation de service conclu par le SMITOM LOMBRIC le 7 novembre 2023, qui prendront fin le 11 mars 2024.

La prolongation du Contrat jusqu'au 31 décembre 2025 concerne uniquement le périmètre suivant de la Délégation de service public :

- (i) Les 11 déchèteries d'Orgenoy, Saint-Fargeau-Ponthierry, Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine, Châtelet-en-Brie, Vaux-le-Pénil, Savigny-le-Temple, Ecuelles, Bourron-Marlotte, Vulaines-sur-Seine, Réau;
- (ii) Les 3 stations de transfert d'Orgenoy, Réau et Samoreau;
- (iii) Les 2 plateformes de compostage avec valorisation des composts (CVC) de Réau et Samoreau ;
- (iv) L'usine d'incinération avec valorisation des rejets thermiques (UVE);
- (v) Le Tri sommaire des encombrants et du tout venant des déchèteries.





## Article 3 - GROS ENTRETIEN - RENOUVELLEMENT (GER)

#### 3.1 Nature des travaux de GER

Conformément à l'article 18.4 du Cahier des Charges d'Exploitation (« CCE »), le Délégataire est tenu d'exécuter toutes opérations de gros entretien – renouvellement rendues nécessaires en vue d'assurer la continuité du service public pendant toute la durée du Contrat.

Les travaux de GER envisagés pendant la période de prolongation de contrat comprennent notamment :

- Le changement du double clapet sous ACTILAB;
- La modification de la Trémie OPEN PASS ;
- La mise en place de variateurs sur les aéroréfrigérants chaleur fatale ;
- La mise en place d'un analyseur continu silice et conductivité.

En concertation avec le Délégant, le Délégataire détaille plus précisément en annexe 1, intitulée « annexe Gros Entretien Renouvellement » les dépenses qu'il propose d'engager au titre de ses obligations de gros entretien renouvellement indifféremment de leur affectation pendant la durée de prolongation du Contrat, soit du 12 mars 2024 au 31 décembre 2025.

#### 3.2 Financement des travaux de GER

Le coût des travaux de GER estimé pour les années 2024 et 2025 est le suivant :

- Pour l'année 2024 : 2 923 951 € HT ;
- Pour l'année 2025 : 2 841 375 € HT.

Le délégataire apportera la preuve du coût des travaux de GER (de base et complémentaire) et de leur réalisation par tout moyen ou justificatif.

#### A cet effet:

- Au titre des travaux de GER, le Délégant s'engage à :
  - Pour 2024, verser au Délégataire un acompte de 545 000 € HT, correspondant à 40% du budget prévisionnel complémentaire de GER, à la date de prise d'effet de l'Avenant et sur présentation de la facture d'acompte du Délégataire;
  - Pour 2025, l'acompte sera versé au 31 janvier 2025. Il sera d'un montant de 650 000

     € HT, non révisable, correspondant à 40% du budget prévisionnel complémentaire de
     GER;
  - Verser au Délégataire le Prix €HT GER x Tonnes Délégant incinérées chaque mois entre la date de prise d'effet de l'Avenant et la date de fin du Contrat;
  - Verser, sur présentation de facture du Délégataire, le solde correspondant aux coûts effectifs des travaux de GER supportés par le Délégataire et non réglé par le Délégant à la date de fin du Contrat. Ce solde correspondra à l'ensemble des coûts supportés et justifiés par tous moyens par GENERIS au titre du GER entre la date d'effet du présent avenant et la date de fin du contrat de DSP déduction faite de l'acompte visé au point 1 ci-dessus versé par le Délégant et des versements mensuels à la tonne visés au point 2 ci-dessus également versés par le Délégant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les modalités d'intervention du délégant dans le cadre de travaux portés par le Smitom, si elles diffèrent des principes déjà conclus dans la DSP, seront précisées dans un prochain avenant.



## Article 4 - DISPOSITIONS FONCIERES

Dans le cadre de la construction du nouveau centre de tri, le Délégataire est chargé de toutes les démarches administratives nécessaires (mise en sommeil de la plateforme de tri sommaire des encombrants et cessation d'activité de la déchèterie de Vaux-le-Pénil notamment) à la libération de la parcelle 93 au 11 mars 2024. Pour rappel, les conditions d'occupation du foncier sont prévues dans la convention d'interfaces.

Le Délégant s'engage à prendre en charge financièrement l'ensemble des frais et surcoûts de toute nature (couvrant notamment les frais administratifs, techniques, de travaux, de dépollution hors ceux qui sont déjà pris en charge par le Délégant dans le cadre de son contrat que le lie à la Recyti, etc.) qui seraient nécessaires à sa mise à disposition, et qui ne seraient pas pris en charge dans le cadre du contrat entre le SMITOM-LOMBRIC et LA RECYTI pour la construction du nouveau centre de tri. Le remboursement se fera à l'euro/l'euro sur présentation de factures par le Délégataire au Délégant.

## Article 5 - VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR L'UVE

Pour la période du 12 mars 2024 au 30 septembre 2024, les modalités de la vente de l'électricité produite par l'UVE sont les suivantes :

- 70% du volume d'électricité produit sera vendu par le Délégataire au prix SPOT ;
- 30% du volume d'électricité sera vendu par le Délégataire au prix résultant de la couverture VEOLIA.

Pour la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024, les volumes d'électricité produits par l'UVE seront vendus par le Délégataire au prix SPOT.

Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, les modalités de la vente de l'électricité produite par l'UVE seront définies par le Délégant par ordre de service avant le 15 mai 2024. Sans ordre de service notifié au Délégataire au plus tard le 15 mai 2024, les volumes d'électricité produits par l'UVE seront vendus par le Délégataire au prix SPOT sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les frais de gestion négociés dans le contrat de vente d'électricité entre le groupe VEOLIA et ENGIE à compter du 1er janvier 2024 sont de 0,25 €/MWh

Le montant de ces frais de gestion sera déduit du prix de vente de l'électricité et par conséquent de la recette issue de cette vente à reverser au Délégant par le Délégataire.

Dans le cas d'une réduction du montant de ces frais de gestion, le Délégataire s'engage à appliquer ces nouveaux montants à la vente d'électricité réalisée dans le cadre d'un avenant. Le Délégataire ne perçoit aucune marge ni aucun frais sur la vente d'électricité.

En cas de non-production et donc de non-fourniture des volumes attendus à ENGIE en lien avec les engagements de vente à terme, les volumes en question sont achetés sur le marché libre au prix SPOT. Si les prix SPOT sont très élevés sur la période considérée, la somme des recettes de vente de l'électricité et de la charge que représente le rachat des volumes non produits par l'UVE peut se traduire par une dépense pour la collectivité qui sera facturée par le Délégataire et payée au Délégataire, justificatifs à l'appui.

FV B

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



ID: 077-257705277-20240308-12\_24-CC

Les modalités de facturation sont celles prévues par l'avenant n°27 et restent inchangées.

# Article 6 - ARRÊT DE LA DÉCHÈTERIE DE VAUX-LE-PÉNIL

Au plus tard au 15 juin 2024, les activités de la déchèterie de Vaux-le-Pénil seront arrêtées afin de permettre la construction du nouveau centre de tri de Vaux-le-Pénil, selon les dispositions prévues à l'article 4 du présent avenant. A ce titre, les administrés seront redirigés vers les autres déchèteries du SMITOM Lombric.

La déchèterie de Vaux-le-Pénil sera donc sortie du périmètre du Contrat et les prestations du Délégataire relatives à cette déchèterie prendront donc fin au plus tard le 15 juin 2024. Le Délégant notifiera au Délégataire l'arrêt de cette activité par ordre de service.

A compter de la réception de l'ordre de service notifiant l'arrêt de l'activité de la déchèterie de Vaux-le-Pénil, la rémunération CFA de la déchèterie de Vaux-le-Pénil sera due au Délégataire sur la durée de l'avenant diminué d'une moins-value liée à la fermeture du site de Vaux-le-Pénil.

Moins-value CFA liée à la fermeture du site de Vaux-le-Pénil : 24 000 €/an (base mars 2024)

# <u>Article 7 -</u> MODALITES DE POURSUITE DE L'ACTIVITE DE TRI SOMMAIRE DES ENCOMBRANTS

Dès que nécessaire pour la construction du nouveau centre de tri de Vaux-le-Pénil, selon les dispositions prévues à l'article 4 du présent avenant et sur présentation d'un ordre de service du délégant, les activités de tri sommaire des encombrants ne pourront plus être réalisées sur le site de Vaux-le-Pénil.

Sur présentation d'un ordre de service du Délégant, cette activité sera réalisée en sous-traitance sur le site de Fouju par la Routière de l'Est Parisien.

A ce titre, à compter de la date de prise d'effet du contrat de sous-traitance de l'activité de tri sommaire des encombrants, les dispositions financières pour la prestation de tri sommaire des encombrants sont modifiées comme suit (base mars 2024) :

- Prestation de réception et tri des encombrants sur le site de Fouju : 40 €HT/t entrante
- Prestation de transport de la fraction incinérable des encombrants de Fouju à Vaux-le-Pénil : 9,14
   €HT/t entrante sur le site de Vaux-le Pénil
- Prestation de traitement de la fraction ultime des encombrants : 74 €HT/t envoyée en ISDND
- Prestation de transport de la fraction ultime des encombrants vers l'ISDND de Fouju : 3 €HT/t envoyée en ISDND
- Prestation de transport de la fraction ultime des encombrants vers l'ISDND de Claye Souilly : 13,62
   €/t envoyée en ISDND

Les objectifs de valorisation restent identiques à ceux fixés dans l'avenant n°32.

#### Article 8 - REMUNERATION DU DELEGATAIRE

Sous réserve des adaptations prévues par le présent avenant concernant notamment les travaux de GER (article 3.2 de l'avenant) et la modification des modalités de prise en charge de l'activité de tri sommaire



Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



ID: 077-257705277-20240308-12\_24-CC

encombrants (article 7 de l'avenant), la rémunération du Délégataire est assurée par le Délégant pendant la période de prolongation du Contrat selon les conditions prévues par le Contrat et ses avenants.

## Article 9 - DATE DE PRISE D'EFFET

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature et de sa transmission au contrôle de légalité. Il prendra effet à compter du 12 mars 2024.

## Article 10 - PORTÉE DE L'AVENANT

Toutes les stipulations du Contrat, du CCE et de ses précédents avenants, qui ne sont pas contraires aux stipulations du présent Avenant, ni incompatibles avec celles-ci, demeurent applicables.

#### **ANNEXES:**

Annexe 1. Gros Entretien - Renouvellement

Annexe 2. Dispositions foncières

SMITOM-LOMERIC Centre Ouest Seine et Marnais
Rue du Tertre de Chérisy
77090 VALX-TE BENTL
Tél. 01 64 83 58 69
SIRET 257 705 277 00024

Pour de le SMITOM-LOMBRIC, Le Président, Monsieur Franck Vernin Fait à Vary I. Ple OB 103/74 En 1 exemplaire unique et original

**GENERIS** 

Tertre de Chérisy Route de Nangis 77000 VAUX-LE-PENIL Tél. 01 64 10 28 70

Pour le DELEGATAIRE, RCS Nanterre 410 303 481

Le Directeur Général Délégué, Monsieur Thierry Brideron

FVB



# Annexe 1: Gros Entretien - Renouvellement

| AUDIONATION CONTROL COMMANDE PROCESSOR   2012 6   50.000 C   80 MINENTS GENEE CIVIL   700 miles of the residence of the later instructions UVF   0.6   50.000 C   80 MINENTS GENEE CIVIL   700 miles from the later instruction UVF   0.6   50.000 C   80 MINENTS GENEE CIVIL   700 miles from the later instruction UVF   0.6   50.000 C   80 MINENTS GENEE CIVIL   700 miles from the later instruction UVF   0.6   50.000 C   80 MINENTS GENEE CIVIL   700 miles from the later instruction UVF   0.6   50.000 C   80 MINENTS GENEE CIVIL   700 miles from the later instruction of later   1.7 250 C   1.5 500 C   80 MINENTS GENEE CIVIL   700 miles from the later instruction of later   1.7 250 C   1.5 500 C   80 MINENTS GENEE CIVIL   700 miles from the later instruction of later   1.7 250 C   1.5 500 C   80 MINENTS GENEE CIVIL   700 miles from the later instruction of later   1.7 250 C   1.5 500 C   80 MINENTS GENEE CIVIL   700 miles from the later   1.7 250 C   1.5 500 C   1.5 500 C   80 MINENTS GENEE CIVIL   700 miles from the later   1.7 250 C   1.5 500   | Medical despends (2017-2015)  | Groupe fonctionnel   | Description                                      | Budget GER<br>2024   | Budget GER 202   |
|---|---|--|--|--|--|
| Authoritions   Europe   | ALMANISMON SAU RECORS  Medicon fel progres alware to be  28 750 € 15 000 € 2 000 € 20 000 € 2  | ACCUEIL PESEE PONTS  | reparations ponts bascules                       | 23 000 €   | 20 000 €   |
| Authoritional Continues Continues on Consolidation   Destroid Services above   17.250 €   38.500 €   A0.000 €   | ADDITIONAL CONTINUED CONTINUED   17.559 ¢   18.500 ¢  | ACCUEIL PESEE PONTS  | Révision des ponts OM 1et 2                      |  | 70 000 €   |
| ADMINISTRATION CONTROL COMMANDE ONCOMPANION   Confert Autocrease NUCL ABB   38 13 4   6 000 C   | AND MAINTS GENEROUS COMMANDE CHORMOTOUS  AND MAINTS GENER COVIL  Trocks the revolve on what introductions UV 3 € 50,000 €  AND MAINTS GENER COVIL  Trocks the revolve on what introductions UV 3 € 50,000 €  AND MAINTS GENER COVIL  Trocks the revolve on what introductions UV 3 € 50,000 €  AND MAINTS GENER COVIL  Trocks the revolve on what introductions UV 3 € 50,000 €  AND MAINTS GENER COVIL  Trocks the revolve on what introductions UV 3 € 50,000 €  AND MAINTS GENER COVIL  Trocks the revolve on what introductions UV 3 € 50,000 €  AND MAINTS GENER COVIL  Trocks the revolve on the introduction of 1 15,000 €  AND MAINTS GENER COVIL  Trock the GENER COVIL  Trocks the revolve on the introduction of 1 15,000 €  Trocks the revolve on the introduction UV 1 1 15,000 €  Trocks the revolve on the introduction UV 1 1 15,000 €  Trocks the revolve on the introduc  | ALIMENTATION EAU PROCESS   | Révision de pompe alimentaire                    | 28 750 €   | 35 000 €   |
| MAINTAIN GRANE COVIL  | MAINTAIN GENER COVIL  MINIMATIN GENER COVIL  MINIMATIN SERVER COVIL  MINIMATIN  | AUTOMATISME CONTROLE COMMANDE INFORMATIQUE   | contrôle variateurs abb                          | 17 250 €   | 18 500 €   |
| MAINTANT GENER COVIL  | MAINTENTS GENEL COVIL   | AUTOMATISME CONTROLE COMMANDE INFORMATIQUE   | contrat automate SNCC ABB                        | 38813€   | 40 000 €   |
| REMINENT SCHENE COVIL   | RATIMENTS GENEE CIVIL  AND ALLENTS GENEE  AND ALLENTS GENEE  AND ALLENTS GENEE CIVIL  AND ALLENTS GENEE  AND ALLENTS GENEE  AND ALLENTS GENEE  | BATIMENT'S GENIE CIVIL   | resolutions situations dangereuses               | 43 125 €   | 50 000 €   |
| MAINTENTS GENEE COVIL   | AND INDIVISION SCRIPTION  | BATIMENTS GENIE CIVIL  | Travaux de remise en état infrastructure UVE     | 9 €  | 50 000 €   |
| MAINTAINS GENEE COVIL   SATINGS FORMER COVIL   Trappe de Rosent maps   STREAUTION ELECTRODUE   Transformation of Entretien pré-évenient nuite   17200 €   18000 €   18000 €   | MAINTAIN SERVIC COVIL   SetTINGENE COVIL   Trappe de Research Image   77,500 °C   5,000 °C     SETTINGENE COVIL   Trappe de Research Image   77,500 °C   5,000 °C     SETTINGENE LEDTROUGH   Transformation (Freteries prévenent nuite   17,250 °C   18,000 °C     SETTINGENE LEDTROUGH   Transformation (Freteries prévenent nuite   17,250 °C   18,000 °C     SETTINGENE LEDTROUGH   Transformation (Freteries prévenent nuite   17,250 °C   18,000 °C     SETTINGENE LEDTROUGH   Transformation (Freteries prévenent nuite   1,250 °C °C   18,000 °C     SETTINGENE COURT   Transformation (Freteries prévenent nuite   1,250 °C °C   12,000 °C     SOURS   Settingene CLL 2 (inclus cabbige)   11,500 °C °C   12,000 °C     COURT   Settingene CLL 2 (inclus cabbige)   11,500 °C °C   12,000 °C     COURT   Settingene nuiteurs   1,500 °C   | BATIMENTS GENIE CIVIL  | modules toxam                                    | 23 000 €   | 23 000 €   |
| March   Compare   Covided   Covide  | SATIMENTS GENE CIVIL  | BATIMENT'S GENIE CIVIL   | coordination securité                            | 20 700 €   | 30 000 €   |
| DISTRIBUTION ELECTRODUE   | DISTRIBUTION ELECTROUSE   | BATIMENTS GENIE CIVIL  | nettoyage fossé eaux recyclées sodi              | 11 500 €   | 11 500 €   |
| DEFERENCE   Control of the Control  | DETERMINATION DE VAPEUR   Divers   21 56 25 €   8 800 €   | BATIMENTS GENIE CIVIL  | Trappe de désenfumage                            | 57 500 €   | 5 000 €  |
| Divers  | Diversity   Diversity   Diversity   215 625 €   200 000 €   | DISTRIBUTION ELECTRIQUE  | Transformateur Entretien prélèvement huile       | 17 250 €   | 18 000 €   |
| SOFTEMENT   SOFT  | Sente da mock   | DISTRIBUTION ELECTRIQUE  | contrat ge                                       | 8 625 €  | 8 800 €  |
| Pumisterie LL 12 (Includ stablight   115 000 €   120  | Furnisterie E.I. L2 (inclus sabliged   115 000 6   120 000 6   1  | DIVERS/FORTUITS  | Divers   | 215 625 €  | 200 000 €  |
| COUR  | DOUR  | DIVERS/FORTUITS  | Sortie de stock                                  | 207 000 €  | 207 000 €  |
| COUR  | COUR  | OUR  | Furnisterie L1 L2 (inclus sablage)               | 115 000 €  | 120 000 €  |
| COUR  | COUR  | OUR  | révision grilles (1 12                           | 86 250 €   | 90 000 €   |
| Extracteur + put: macheters (186e de fond, toles once)   17   | Extracteur + puts macheters (16)e de fond, totes   00 00 0 0   00 00 0   00 00 0   00 00  | OUR  | centrale hydraulique                             | 21 500 €   | 11 500 €   |
| SUBJECTION DE VAPEUR   SOURCE   SOUR   | Usures   L1/12   59.00 € 70.000 € 70.000 € 125.000 €  | OUR  | entretien bruleurs                               | 6 325 €  | 6 350 €  |
| COURT   Cour  | Note  | The Mark Windows Street of the Control of the Contr | Extracteur + puit machefers (tôle de fond, tôles |  | Control of the Control of Control |
| RECIDIOTION DE VAPEUR   | Revision vertilateur d'AIR PRIMAIRE   \$6,000 €   \$30,000 €   \$3 | FOUR   |  | 69 000 €   | 70 000 €   |
| MODUCTION DE VAPEUR   | REDUCTION DE VAPEUR   Surhauffeurs 17/12   287 500 €   300 000 €   REDUCTION DE VAPEUR   Surhauffeurs 12 5817 ± calo échaff   25 8750 €     | FOUR   | remise en état redler humide                     | 34 500 €   | 125 000 €  |
| Surchauffeurs 12 S872 × calox echaff  | Surchauffeurs 12 S872 + Calor echaff  | ALIMENTATION/TRAITEMENT AIR DE COMBUSTION  | Revision ventilateur d'AIR PRIMAIRE              |  | 50 000 €   |
| Education   De VAPEUR   | PRODUCTION DE VAPEUR  | PRODUCTION DE VAPEUR   | tubes chaudieres 11/12                           | 287 500 €  | 300 000 €  |
| RODUCTION DE VAPEUR   nettovage SOULT L2 (SAPR)   51.750 €   54.000 €   RODUCTION DE VAPEUR   decursation lignes allorenov (ATP+FORTUT)   11.500 €   12.000 €   RODUCTION DE VAPEUR   thermique   17.250 €   15.000 €   RODUCTION DE VAPEUR   contrôle epaisseur futues thautilenes vertex   17.250 €   17.250 €   RODUCTION DE VAPEUR   contrôle epaisseur futues thautilenes vertex   17.250 €   17.250 €   RODUCTION DE VAPEUR   contrôle epaisseur futues thautilenes vertex   17.250 €   17.250 €   RODUCTION DE VAPEUR   contrôle epaisseur futues thautilenes vertex   17.250 €   17.250 €   RODUCTION DE VAPEUR   Surchauffeurs 11.1512/secSMT   0 €   RODUCTION DE VAPEUR   Recalification 10 ans   0 €   0 €   RODUCTION DE VAPEUR   Surchauffeurs 11.1512/secSMT   0 €   0 €   RODUCTION DE VAPEUR   Recalification 10 ans   0 €   0 €   RODUCTION DE VAPEUR   Recalification 10 ans   0 €   7.500 €   21.000 €   RODUCTION DE USAPEUR   RECALIFIER SURLIMINES   dubinetteries - remtax temens/révision   80.500 €   90.000 €   ROSTRIMES AUXILIAMES   dubinetteries - remtax temens/révision   80.500 €   7.500 €   ROSTRIMES AUXILIAMES   dubinetteries - remtax temens/révision   11.500 €   17.250 €   RODUCTION DE USAPEUR   REMTAX (CAMPITAL CAMPITAL C   | RODUCTION DE VAPEUR   | PRODUCTION DE VAPEUR   | Surchauffeurs L2 SBT2 + calo+ echaff             | 258 750 €  | 0€   |
| REQUICTION DE VAPEUR  | REQUICTION DE VAPEUR  | PRODUCTION DE VAPEUR   | echafaudages + calorifuge I1 I2 + commun         | 207 000 €  | 207 000 €  |
| Incidiouction be vapeur   Incidious sections   Incidious   Inci   | 17 250 €   15 000 €   | PRODUCTION DE VAPEUR   | nettoyage SODFL1 L2 (SAPR)                       | 51 750 €   | 54 000 €   |
| Table   Tab   | 17.250 €   15.000 €   | PRODUCTION DE VAPEUR   | securisation lignes alpirenov (ATP+FORTUIT)      | 11 500 €   | 12 000 €   |
| Controlle equisseur tubes thaudieres vertex   17.250 €   17.250 €   | To  |  | nettoyages echangeurs sodi (aéro, echangeur      |  | The second secon |
| RODUCTION DE VAPEUR   | RODUCTION DE VAPEUR  CONTRÔNE SOUDABLE  RODUCTION DE VAPEUR  RODUCTION DE VAPEUR  RODUCTION ET DISTRIBUTION AIR COMPRIME  CONTRACTA COMPRESSENT > 0 €  RODUCTION ET DISTRIBUTION AIR COMPRIME  CONTRACTA COMPRESSENT > pieces  20 700 € 21 000 €  VISTEMIS AUXILIARIES  AURI des vannes  0 € 7500 €   | RODUCTION DE VAPEUR  | thermique)                                       | 17 250 €   | 15 000 €   |
| RECOLUTION DE VAPEUR  | Surchauffeurs 11sht2/secsHT   0 €   | PRODUCTION DE VAPEUR   |  | 17 250 €   | 17 250 €   |
| Recalification 10 ams   | Recalification 10 ams   | PRODUCTION DE VAPEUR   | contrôle soupapes                                | 18 400 €   | 18 500 €   |
| Contract compresseurs + pieces   20,700 €   21,000 €  | Contract compresseurs + pieces   20 700 €   21 000 €  | RODUCTION DE VAPEUR  |  | 9€   |  |
| SYSTEMES AUXILIARIES   Audit des vannes   0 €   7.500 €   90.000 €   90.000 €   95.00   | SYSTEMES AUXILIAMES   Audit des vannes   0 €   7 500 €  | PRODUCTION DE VAPEUR   | Recalification 10 ans                            | 0€   | 0€   |
| Audit des vannes  | Audit des vannes  | RODUCTION ET DISTRIBUTION AIR COMPRIME   | contrat compresseurs + pieces                    | 20 700 €   | 21 000 €   |
| Promat aximal (canon à mousse)   11 500 €   5 000 €   | STEMES AUXILIARES   Discrete Childs def   17 250 €   | YSTEMES AUXILIAIRES  | robinetteries - remlacements/révision            | 80 500 €   | 90 000 €   |
| STEAMS AUXILIARIES   Incendic chabb def   17 250 €   17 250 €   17 250 €  | 17 250 €   17 250 €   17 250 €   17 250 €   17 250 €   17 250 €   17 250 €   17 250 €   17 250 €   17 250 €   17 250 €   12 000 €   12 000 €   12 000 €   12 000 €   12 000 €   12 000 €   12 000 €   13 000 €   13 000 €   13 000 €   13 000 €   13 000 €   13 000 €   13 000 €   12 125 €   112 1   | YSTEMES AUXILIAIRES  | Audit des vannes                                 | 0€   | 7 500 €  |
| SEMERA AUXILIARIES   SEMERA clim   11 500 €   12 000 €  | SEMCRA clim   | YSTEMES AUXILIAIRES  | promat axima (canon à mousse)                    | 11 500 €   | 5 000 €  |
| Monte charge offs (remplacement   13 800 €   13 000  | Monte charge of the (remplacement porte/reparation)   13 800 €   13 000 €   | YSTEMES AUXILIAIRES  | incendie chubb def                               | 17 250 €   | 17 250 €   |
| 13 800 €   13 000 €   | 2000 €   13 000 €   13 000 €   13 000 €   13 000 €   12 125 €   112 125 €   | YSTEMES AUXILIAIRES  | SEMCRA clim                                      | 11 500 €   | 12 000 €   |
| RAITEMENT DES FUMEES   Ligne de frapage   51.750 €   60.000 €   RAITEMENT DES FUMEES   Ligne de frapage   51.750 €   60.000 €   RAITEMENT DES FUMEES   €6.10 (micro explosion)   21.563 €   22.000 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remise en etat actilab (vis)   36.800 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remise en etat actilab (vis)   36.800 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   remise en état cheminé (L1/L2)   16.100 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Casing FAM - L1/L2   92.000 €   10.000 €   RAITEMENT DES FUMEES   Casing FAM - L1/L2   92.000 €   10.000 €   RAITEMENT DES FUMEES   Casing FAM - L1/L2   39.000 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Exhalf   126.500 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   5.750 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT JES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   35.000 €   RAITEMENT JES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   35.000 €   RAITEMENT JES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   35.000 €   RAITEMENT JES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   35.000 €   RAITEMENT JES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86.250 €   35.000 €   RAITEMENT JES FUMEES   Remplacement total des manches L1   16.200 €   RAITEMENT JES FUMEES   Remplacement Jes FUMEES   23.000 €   35.000 €   RA   | RAITEMENT DES FUMEES   Lignæ de frapage   51.750 €   60.600 €   RAITEMENT DES FUMEES   Lignæ de frapage   51.750 €   60.600 €   RAITEMENT DES FUMEES   €6.10 (micro explosion)   21.563 €   22.000 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remise en etat actilab (vis)   36.800 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   remise en état des inicio (Lt/L2)   16.100 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   remise en état cheminé (Lt/L2)   16.100 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   remise en état cheminé (Lt/L2)   16.100 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Casing FAM - L1/L2   92.000 €   10.000 €   RAITEMENT DES FUMEES   chaff   126.500 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remislacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remislacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remislacement total des manches L1   86.250 €   57.50 €   57.50 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remislacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remislacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remislacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remislacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remislacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remislacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remislacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Remislacement total des manches L1   86.250 €   0 €   RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM   Transporteur à chaîte   89.000 €   10.000 €   RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM   Transporteur à chaîte   16.100 €   35.000 €   RAITEMENT TEXTRACTION DE MACHETERS   Points roulants/machefers   34.500 €   35.000 €   RAITEMENT TEXTRACTION DE MACHETERS   Points roulants/machefers   34.500 €   35.000 €   RAITEMENT DES FUMES   STA 15 MVA Révision - MO   13.800 €   13.000 €   RAITEMENT DES FUMES   STA 15 MVA Révision - FOURN   0 €   35.000 €   RAITEMENT DES FUMES   Remislacement révision TYPE 3 (20.25)   23.000 €   10.000 €   RAITEMENT D   |  |  |  |  |
| RAITEMENT DES FUMEES  | RAITEMENT DES FUMEES  |  |  | -  |  |
| RAITEMENT DES FUMEES  | RAITEMENT DES FUMEES  |  |  | CONTRACTOR ACCOUNTS A SECURITION OF  | The state of the s |
| RATTEMENT DES FUMEES   Remise en état actilab (vis)   36 800 €   0 €   RATTEMENT DES FUMEES   remise en état cheminé (L1/L2)   16 100 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   remise en état cheminé (L1/L2)   16 100 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Casing FAM - L1/L2   92 000 €   10 000 €   RAITEMENT DES FUMEES   Casing FAM - L1/L2   92 000 €   10 000 €   RAITEMENT DES FUMEES   Collecteur de refoulement FAM - L2 / avec calo + echaff   RAITEMENT DES FUMEES   Remplacement total des manches L1   86 250 €   0 €   RAITEMENT DES FUMEES   Exploreix teritoyage economiseur   5 750 €   5 750 €   RAITEMENT DES FUMEES   Nettoyage en ligne FAM L1 (FOS)   8 050 €   16 100 €   RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM   Transporteur à chaîne   59 000 €   70 000 €   RAITEMENT / EXTRACTION DE MACHEFERS   Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)   57 500 €   0 €   RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS   entretien pont machefers   34 500 €   35 000 €   ALORISATION ELECTRIQUE   STA 15 MVA Révision - MO   13 800 €   13 000 €   ALORISATION ELECTRIQUE   contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)   23 000 €   84 000 €   ALORISATION ELECTRIQUE   contrôle / etalomrage (instrumentation)   17 250 €   17 250 €   ALORISATION ELECTRIQUE   vibration ATB   8 050 €   9 000 €   ALORISATION ELECTRIQUE   vibration ATB   8 050 €   9 000 €   RAITEMENT DES FUMEES   Double clapet sous ACTRAB   22 400 €   RAITEMENT DES FUMEES   Trémie OPEN PASS (bourrage)   22 400 €   ALORISATION THERMIQUE   Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur   16 800 €   | RAITEMENT DES FUMEES   Remise en état actilab (vis)   36 900 €   0 €   265 000 €   RAITEMENT DES FUMEES   remise en état cheminé (L1/L2)   16 100 €   0 €   265 000 €   RAITEMENT DES FUMEES   remise en état cheminé (L1/L2)   16 100 €   0 €   0 €   10 00   |  | Ligne de frapage                                 |  |  |
| RATTEMENT DES FUMEES         rempiscement catalyseur         0 €         265 000 €           RAITEMENT DES FUMEES         remise en état cheminé (L1/L2)         16 100 €         0 €           RAITEMENT DES RUMEES         Casing FAM - L1/L2         92 000 €         10 000 €           RAITEMENT DES RUMEES         Collecteur de refoulement FAM - L2 / avec calo + echalf         126 500 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Remplacement total des manches L1         66 250 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Expotents nettravage economiseur         5 750 €         5 750 €           RAITEMENT DES FUMEES         Nettoyage en ligne FAM L1 (FOS)         8 050 €         16 100 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM         Transporteur à chaîne         69 000 €         70 000 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)         57 500 €         0 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - FOURN         0 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23 000  | RAITEMENT DES FUMEES         remplacement catalyseur         0 €         265 000 €           RAITEMENT DES FUMEES         remise en état cheminé (L1/L2)         16 100 €         0 €           RAITEMENT DES RUMEES         Casing FAM - L1/L2         92 000 €         10 000 €           RAITEMENT DES FUMEES         Collecteur de refoulement FAM - L2 / avec cale + echaff         125 500 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Remplacement total des manches L1         86 250 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Expiriteux mettrayage economiseur         5 750 €         5 750 €           RAITEMENT DES FUMEES         Neitoyage en figne FAM L1 (FOS)         8 050 €         16 100 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM         Transporteur à chaine         69 000 €         70 000 €           RAITEMENT, EXTRACTION DE MACHETERS         Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)         57 500 €         0 €           RAITEMENT, EXTRACTION DE MACHETERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           RAITEMENT, EXTRACTION DE MACHETERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           RAITEMENT, EXTRACTION DE MACHETERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           RAIORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - FOURN         0 €  | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·  | £G 10 (micro explosion)                          |  |  |
| RAITEMENT DES PUMEES         remise en état cheminé (L1/L2)         16 100 €         0 €           RAITEMENT DES RUMEES         Casing FAM - L1/L2         92 000 €         10 000 €           RAITEMENT DES RUMEES         Collecteur de refoulement FAM - L2 / avec calo ± echaff         125 500 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Remplacement total des manches L1         85 250 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Exponerte mettrayage economisseur         5 750 €         5 750 €           RAITEMENT DES FUMEES         Nettoyage en ligne FAM L1 (FOS)         8 050 €         16 100 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIDM         Transporteur à chaîne         59 000 €         70 000 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)         57 500 €         0 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - MO         13 800 €         13 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23 000 €         84 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (   | RAITEMENT DES FUMEES         remise en état cheminé (L1/L2)         16 100 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Casing FAM - L1/L2         92 000 €         10 000 €           RAITEMENT DES FUMEES         Collecteur de refoulement FAM - L2 / avec cale + echaff         126 500 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Remplacement total des manches L1         86 250 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Expirateix nettroyage economiseur         5 750 €         5 750 €           RAITEMENT DES FUMEES         Nettoyage en figne FAM L1 (FOS)         8 050 €         16 100 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM         Transporteur à chaîne         69 000 €         70 000 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)         57 500 €         0 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - MO         13 800 €         13 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - FOURN         0 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23 000 €         84 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)   |  | Remise en etat actilab (vis)                     | 36 800 €   | D€   |
| RAITEMENT DES PUMEES         Casing FAM - L1/L2         92 000 €         10 000 €           RAITEMENT DES FUMEES         Collecteur de refoulement FAM - L2 / avec calo ± echaff         125 500 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Remplacement total des manches L1         86 250 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Expotects neitrayage economisseur         5 750 €         5 750 €           RAITEMENT DES FUMEES         Neitrayage en ligne FAM L1 (FOS)         8 050 €         16 100 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIDM         Transporteur à chaine         59 000 €         70 000 €           RAITEMENT / EXTRACTION DE MACHEFERS         Ponts roulants/machefer (vestilateur extraction)         57 500 €         0 €           RAITEMENT / EXTRACTION DE MACHEFERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - MO         13 800 €         13 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - FOURN         0 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23 000 €         84 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration ATB         8 050 €         9 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration ATB         8 050 €         9  | RAITEMENT DES FUMEES         Casing FAM - L1/L2         92 000 €         10 000 €           RAITEMENT DES FUMEES         Collecteur de refoulement FAM - L2 / avec cale + echaff         126 500 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Remplacement total des manches L1         86 250 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Expiriter hiertrayage en logne FAM L1 (FOS)         8 050 €         5 750 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM         Transporteur à chaîne         69 000 €         70 000 €           RAITEMENT, EXTRACTION DE MACHIETERS         Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)         57 500 €         0 €           RAITEMENT, EXTRACTION DE MACHIETERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - MO         13 800 €         13 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         GTA 15 MVA Révision - FOURN         0 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23 000 €         84 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23 000 €         17 250 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration AFB         8 050 €         9 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration AFB         8 0  | RAITEMENT DES FUMEES   | remplacement catalyseur                          | 9€   | 265 000 €  |
| Collecteur de refoulement FAM - L2 / avec cale + echaff   126 500 €   0 €   | Collecteur de refoulement FAM + L2 / avec cale + echaff 126 500 € 0 €  RANTEMENT DES FUMEES Remplacement total des manches L1 86 250 € 0 €  RANTEMENT DES FUMEES Exploiters methyage economiseur 5 750 € 5 750 €  RANTEMENT DES FUMEES (Exploiters methyage economiseur 5 750 € 5 750 €  RANTEMENT DES FUMEES Nettoyage en ligne FAM L1 (FOS) 8 050 € 16 100 €  RANTEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Transporteur à chaîne 59 000 € 70 000 €  RANTEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Pronts orbitaliseur extraction 57 500 € 0 €  RANTEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Pronts orbitaliseur extraction 57 500 € 0 €  RANTEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Pronts orbitaliseur extraction 57 500 € 0 €  RANTEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Pronts orbitaliseur extraction 57 500 € 0 €  RANTEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Pronts orbitaliseur extraction 57 500 € 0 €  RANTEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Pronts orbitaliseur extraction 57 500 € 0 €  RANTEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Pronts orbitaliseur extraction 57 500 € 0 €  RANTEMENT DE LECTRIQUE Contrôle / Extra 15 MVA Révision - MO 13 800 € 13 000 €  RANTEMENT DE LECTRIQUE Contrôle / Extra 15 MVA Révision TYPE 3 (2025) 23 000 € 84 000 €  RANTEMENT DE LECTRIQUE contrôle / Extra 15 MVA Révision TYPE 3 (2025) 23 000 € 17 250 €  RANTEMENT DES FUMEES Double clapet sous ACTILAB 22 400 €  RANTEMENT DES FUMEES Trêmic OPEN PASS (bourrage) 22 400 €  RANTEMENT DES FUMEES Trêmic OPEN PASS (bourrage) 22 400 €  RANTEMENT DES FUMEES Trêmic OPEN PASS (bourrage) 22 400 €   | RAITEMENT DES PUMEES   | remise en état cheminé (L1/L2)                   | 16 100 €   | 0€   |
| RAITEMENT DES FUMEES         échaff         126 500 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Remplacement total des manches L1         86 250 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Exprotects mettrayage economiseur         5 750 €         5 750 €           RAITEMENT DES FUMEES         Nettoyage en ligne FAM L3 (FOS)         8 050 €         16 100 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM         Transporteur à chaîne         69 000 €         70 000 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)         57 500 €         0 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - MO         13 800 €         13 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - FOURN         0 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle / etalorriage (instrumentation)         17 250 €         17 250 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration AT6         8 050 €         9 000 €         17 250 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration AT6         8 050 €         9 000 €         10 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration AT6         8 050 €         9 000 €  | RAITEMENT DES FUMEES echaff 126 500 € 0 €  RAITEMENT DES FUMEES Remplacement total des manches L1 86 250 € 0 €  RAITEMENT DES FUMEES EXpinterix mettryage economiseur 5 750 € 5 750 €  RAITEMENT DES FUMEES Nettoyage en ligne FAM L1 (FOS) 8 050 € 16 100 €  RAITEMENT DES FUMEES Nettoyage en ligne FAM L1 (FOS) 8 050 € 16 100 €  RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Transporteur à chaîne 69 000 € 70 000 €  RAITEMENT FRANSPORT STOCKAGE REFIOM Ponts routunts/machefer (ventilateur extraction) 57 500 € 0 €  RAITEMENT FRANSPORT STOCKAGE REFIOM Ponts routunts/machefer (ventilateur extraction) 57 500 € 0 €  RAITEMENT FRANSPORT STOCKAGE REFIOM Ponts routunts/machefer (ventilateur extraction) 57 500 € 0 €  RAITEMENT FRANSPORT STOCKAGE REFIOM PONTS P  | RAITEMENT DES FUMEES   | Casing FAM - L1/L2                               | 92 000 €   | 10 000 €   |
| RANTEMENT DES FUMEES         Remplacement total des manches L1         86.250 €         0 €           RAITEMENT DES FUMEES         Expiriterix mettrayage economiseur         5.750 €         5.750 €           RAITEMENT DES FUMEES         Nettoyage en ligne FAM L1 (FOS)         8.050 €         16.100 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM         Transporteur à chaîne         59.000 €         70.000 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS         Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)         57.500 €         0 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS         entretien pont machefers         34.500 €         35.000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - MO         13.800 €         13.000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23.900 €         84.000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle / etalornage (instrumentation)         17.250 €         17.250 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration AT8         8.050 €         9.000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration AT8         8.050 €         9.000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         23.900 €         10.000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         22.400 €   | RANTEMENT DES FUMEES Remplacement total des manches L1 $66.250.6 - 0.6$ RAITEMENT DES FUMEES EXploteck nettrigage economiseur $5.750.6 - 5.750.6$ RAITEMENT DES FUMEES Nettoyage en ligne FAM L1 (FOS) $8.050.6 - 16.100.6$ RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Transporteur à chaîne $69.000.6 - 70.000.6$ RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Transporteur à chaîne $69.000.6 - 70.000.6$ RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS Pouts roulants/machefer (ventilateur extraction) $69.000.6 - 70.000.6$ RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS entretien pont machefers $69.000.6 - 70.000.6$ RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS entretien pont machefers $69.000.6 - 70.000.6$ RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS entretien pont machefers $69.000.6 - 70.000.6$ RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS entretien pont machefers $69.000.6 - 12.000.6$ RAICHISATION ELECTRIQUE STA 15 MVA Révision - MO 13.800.6 13.000.6 RAICHISATION ELECTRIQUE contrôle / etalonnage (instrumentation) 17.250.6 RAICHISATION ELECTRIQUE vibration AT6 8.000.6 RAICHISATION ELECTRIQUE vibration AT6 8.000.6 RAICHISATION ELECTRIQUE vibration AT6 8.000.6 RAICHISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) 23.000.6 RAICHISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) 22.400.6 RAICHISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants challeur (atale sur variateur 16.800.6   | DAITE CONT. DEC. CH.   |  |  |  |
| RATTEMENT DES FUMEES         EXploterix nettoyage economiseor         5.750 €         5.750 €           RAITEMENT DES FUMEES         Nettoyage en ligne FAM L1 (FOS)         8.050 €         16.100 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM         Transporteur à chaîne         59.000 €         70.000 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS         Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)         57.500 €         0 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS         entretien pont machefers         34.500 €         35.000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - MO         13.800 €         13.000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23.900 €         84.000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle / etalornage (instrumentation)         17.250 €         17.250 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration AT8         8.050 €         9.000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         23.900 €         10.000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         23.900 €         10.000 €           RAITEMENT DES FUMEES         Trêmic OPEN PASS (bourrage)         22.400 €         24.000 €  | RAITEMENT DES FUMEES         EXpinitests nettrivage economiseur         5.750 €         5.750 €           RAITEMENT DES FUMEES         Nettoyage en ligne FAM L1 (FOS)         8.050 €         16.100 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM         Transporteur à chaîne         59.000 €         70.000 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)         57.500 €         0.€           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         entretien pont machefers         34.500 €         35.000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         ISTA 15 MVA Révision - MO         13.800 €         13.000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23.000 €         84.000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23.000 €         84.000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration ATB         8.050 €         9.000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         23.000 €         10.000 €           ALORISATION THERMIQUE         Double clapet sous ACTILAB         22.400 €         24.00 €           ALORISATION THERMIQUE         Aéroréfrigérants challeur fatale sur variateur         16.800 €         44.000 €   |  |  | -  |  |
| RAITEMENT DES FUMEES         Nettoyage en ligne FAM L1 (FOS)         8 050 €         16 100 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIDM         Transporteur à chaîne         59 000 €         70 000 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)         57 500 €         0 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - MO         13 800 €         13 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         GTA 15 MVA Révision - FOURN         0 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23 000 €         84 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle / etalorisage (instrumentation)         17 250 €         17 250 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration ATB         8 650 €         9 000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         23 900 €         10 000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         23 900 €         10 000 €           RAITEMENT DES FUMEES         Trêmic OPEN PASS (bourrage)         22 400 €         10 800 €   | RAITEMENT DES FUMEES         Neitoyage en ligne FAM L1 (FOS)         8 050 €         16 100 €           RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM         Transporteur à thaine         69 000 €         70 000 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS         Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction)         57 500 €         0 €           RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MWA Révision - MO         13 800 €         13 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         GTA 15 MWA Révision - FOURN         0 €         95 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23 000 €         84 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23 000 €         17 250 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration AFB         8 050 €         9 000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         23 000 €         10 000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         22 400 €         22 400 €           ALORISATION THERMIQUE         Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur         16 800 €         40 00 €  |  |  |  | MARTINE CONTROL OF THE PARTY OF |
| RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Transporteur à chaîne 59000 € 70 000 € RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction) 57 500 € 0 € RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS entretien pont machefers 34 500 € 35 000   | RAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM Transporteur à chaîne 69 000 € 70 000 € RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS Points roulants/machefer (ventilateur extraction) 57 500 € 0 € RAITEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS entretien point machefers 34 500 € 35 000 € ALORISATION ELECTRIQUE STA 15 MVA Révision - MO 13 800 € 13 000 € ALORISATION ELECTRIQUE GTA 15 MVA Révision - FOURN 0 € 35 000 € ALORISATION ELECTRIQUE contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025) 23 000 € 84 000 € ALORISATION ELECTRIQUE contrôle / etalonnage (instrumentation) 17 250 € 17 250 € ALORISATION ELECTRIQUE vibration AT6 800 € 9 000 € ALORISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) 23 000 € 10 000 € RAITEMENT DES FUMEES Double clapet sous ACTILA8 22 400 € RAITEMENT DES FUMEES Trêmie OPEN PASS (bourrage) 22 400 € ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants challeur fatale sur variateur 16 800 €  |  |  |  |  |
| RANTEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS Ponts roulants/machefer (ventilateur extraction) $57500$ © © RANTEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS entretien pont machefers $34500$ © $350$   | RATEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS Points roulants/macheter (ventilateur extraction) $57500$ © 0 € RATEMENT/EXTRACTION DE MACHETERS entretien point macheters $34500$ € $35000$ € ALORISATION ELECTRIQUE STA 15 MVA Révision - MO 13 800 € 13 000 € ALORISATION ELECTRIQUE GTA 15 MVA Révision - FOURN 0 € $35000$ € $35000$ € ALORISATION ELECTRIQUE contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025) 23 000 € $84000$ € ALORISATION ELECTRIQUE contrôle / etalonnage (instrumentation) 17 250 € $17250$ € ALORISATION ELECTRIQUE vibration AF6 $8050$ € $9000$ € ALORISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) $23000$ € $10000$ € RAITEMENT DES FUMEES Double clapet sous ACTILA8 $22400$ € RAITEMENT DES FUMEES Trêmie OPEN PASS (bourrage) $22400$ € ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants challeur fatale sur variateur $16800$ €   |  |  |  |  |
| RATEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS         entretien pont machefers         34 500 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - MO         13 800 €         13 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         STA 15 MVA Révision - FOURN         0 €         35 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)         23 000 €         84 000 €           ALORISATION ELECTRIQUE         contrôle / etalonnage (instrumentation)         17 250 €         17 250 €           ALORISATION ELECTRIQUE         vibration ATB         8 050 €         9 000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         23 900 €         10 000 €           RAITEMENT DES FUMEES         Double clapet sous ACTILAB         22 400 €           ALORISATION THERMIQUE         Aéroréfrigérants chaleur (atale sur variateur         16 800 €  | RATEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS entretien pont machefers 34 500 € 35 000 € ALORISATION ELECTRIQUE STA 15 MVA Révision - MO 13 800 € 13 000 € ALORISATION ELECTRIQUE GTA 15 MVA Révision - FOURN 0 € 35 000 € ALORISATION ELECTRIQUE contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025) 23 000 € 84 000 € ALORISATION ELECTRIQUE contrôle / etalonnage (instrumentation) 17 250 € 17 250 € ALORISATION ELECTRIQUE vibration AF6 8050 € 9 000 € ALORISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) 23 900 € 10 000 € RAITEMENT DES FUMÉES Double clapet sous ACTILA8 22 400 € RAITEMENT DES FUMÉES Trêmie OPEN PASS (bourrage) 22 400 € ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants challeur fatale sur variateur 16 800 €  |  | <del>                                     </del> |  |  |
| ALORISATION ELECTRIQUE   STA 15 MVA Révision - MO   13 800 €   13 000 €   ALORISATION ELECTRIQUE   STA 15 MVA Révision - FOURN   0 €   35 000 €   ALORISATION ELECTRIQUE   contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)   23 000 €   84 000 €   ALORISATION ELECTRIQUE   contrôle / etalonnage (instrumentation)   17 250 €   17 250 €   BLORISATION ELECTRIQUE   vibration ATB   8 050 €   9 000 €   ALORISATION THERMIQUE   Production thermique (échangeurs)   23 000 €   10 000 €   BAITEMENT DES FUMEES   Double clapet sous ACTILAB   22 400 €   BAITEMENT DES FUMEES   Trêmie OPEN PASS (bourrage)   22 400 €   ALORISATION THERMIQUE   Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur   16 800 €  | ALORISATION ELECTRIQUE STA 15 MVA Révision - MO 13 800 € 13 000 € ALORISATION ELECTRIQUE STA 15 MVA Révision - FOURN $0.4$ 35 000 € ALORISATION ELECTRIQUE contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025) 23 000 € 84 000 € ALORISATION ELECTRIQUE contrôle / etalornage (instrumentation) 17 250 € 17 250 € ELORISATION ELECTRIQUE vibration ATB 8050 € 9 000 € ALORISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) 23 000 € 10 000 € RAITEMENT DES FUMÉES Double clapet sous ACTILAB 22 400 € RAITEMENT DES FUMÉES Trêmie OPEN PASS (bourrage) 22 400 € ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants challeur fatale sur variateur 16 800 €  |  |  |  |  |
| ALORISATION ELECTRIQUE GTA 15 MVA Révision - FOURN $0 \in 35000 \in 35000 \in 100000$ ALORISATION ELECTRIQUE contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025) $23000 \in 84000 \in 100000$ ALORISATION ELECTRIQUE contrôle / etalonnage (instrumentation) $17250 \in 17250 \in 17$ | ALORISATION ELECTRIQUE GTA 15 MVA Révision - FOURN $0.6$ 35 000 € ALORISATION ELECTRIQUE contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025) 23 000 € 84 000 € ALORISATION ELECTRIQUE contrôle / etalormage (instrumentation) 17 250 € 17 250 € ALORISATION ELECTRIQUE vibration AF6 8050 € 9 000 € ALORISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) 23 000 € 10 000 € RAITEMENT DES FUMEES Double cladet sous ACTILA8 22 400 € RAITEMENT DES FUMEES Trêmie OPEN PASS (bourrage) 22 400 € ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants challeur fatale sur variateur 16 800 €  |  |  |  |  |
| ALORISATION ELECTRIQUE contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025) 23 000 $\&$ 84 000 $\&$ ALORISATION ELECTRIQUE contrôle / etalonnage (instrumentation) 17 250 $\&$ 17 250 $\&$ ALORISATION ELECTRIQUE vibration AFB 8 050 $\&$ 9 000 $\&$ ALORISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) 23 900 $\&$ 10 000 $\&$ RAITEMENT DES FUMEES Double clapet sous ACTILAB 22 400 $\&$ RAITEMENT DES FUMEES Trêmic OPEN PASS (bourrage) 22 400 $\&$ ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur 16 800 $\&$   | ALORISATION ELECTRIQUE   contrôle alternateur révision TYPE 3 (2025)   28 000 €   84 000 €   ALORISATION ELECTRIQUE   contrôle / étalonnage (instrumentation)   17 250 €   17 250 €   ALORISATION ELECTRIQUE   vibration AF6   8 050 €   9 000 €   ALORISATION THERMIQUE   Production thermique (échangeurs)   23 900 €   10 000 €   RAITEMENT DES FUMEES   Double clapet sous ACTILA8   22 400 €   RAITEMENT DES FUMEES   Trêmie OPEN PASS (bourrage)   22 400 €   ALORISATION THERMIQUE   Aéroréfrigérants challeur fatale sur variateur   16 800 €   | ALORISATION ELECTRIQUE   | GTA 15 MVA Révision - MO                         | 13 800 €   |  |
| ALORISATION ELECTRIQUE contrôle / etalonnage (instrumentation) 17.250 $\in$ 17.250 $\in$ LORISATION ELECTRIQUE vibration AT6 8.050 $\in$ 9.000 $\in$ LORISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) 23.900 $\in$ 10.000 $\in$ RAITEMENT DES FUMEES Double clapet sous ACTILAB 22.400 $\in$ RAITEMENT DES FUMEES Trêmic OPEN PASS (bourrage) 22.400 $\in$ ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur 16.800 $\in$   | ALORISATION ELECTRIQUE contrôle / etalonnage (instrumentation) 17.250 $\in$ 17.250 $\in$ LORISATION ELECTRIQUE vibration AT6 8.050 $\in$ 9.000 $\in$ LORISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) 23.900 $\in$ 10.000 $\in$ RAITEMENT DES FUMEES Double clapet sous ACTILA8 22.400 $\in$ RAITEMENT DES FUMEES Trêmie OPEN PASS (bourrage) 22.400 $\in$ ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants challeur fatale sur variateur 16.800 $\in$  |  |  | and the state of t | Committee of the State of the Committee  |
| ALORISATION ELECTRIQUE         vibration AFB         8 050 €         9 000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         23 000 €         10 000 €           RAITEMENT DES FUMES         Double clapet sous ACTILAB         22 400 €           PALTEMENT DES FUMES         Trémie OPEN PASS (bourrage)         22 400 €           ALORISATION THERMIQUE         Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur         16 800 €  | ALORISATION ELECTRIQUE         vibration AT6         8 050 €         9 000 €           ALORISATION THERMIQUE         Production thermique (échangeurs)         23 000 €         10 000 €           RAITEMENT DES FUMES         Double clapet sous ACTILAB         22 400 €           RAITEMENT DES FUMES         Trémie OPEN PASS (bourrage)         22 400 €           ALORISATION THERMIQUE         Aéroréfrigérants challeur fatale sur variateur         16 800 €   |  |  | -  | ~~~~   |
| ALORISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) 23 900 € 10 000 €  RAITEMENT DES FUMEES Double clapet sous ACTILAB 22 400 €  RAITEMENT DES FUMEES Trémie OPEN PASS (bourrage) 22 400 €  ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur 16 800 €  | ALORISATION THERMIQUE Production thermique (échangeurs) 23.000 € 10.000 €  RAITEMENT DES FUMEES Double clapet sous ACTILAB 22.400 €  RAITEMENT DES FUMEES Trémie OPEN PASS (bourrage) 22.400 €  ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants challeur fatale sur variateur 16.800 €   |  |  |  |  |
| RAITEMENT DES FUMES Double clapet sous ACTILAB 22 400 €  RAITEMENT DES FUMES Trémie OPEN PASS (bourrage) 22 400 €  ALORISATION THERMIQUE Aéroséfrigérants chaleur fatale sur variateur 16 800 €   | RAITEMENT DES FUMES Double clapet sous ACTILAB 22 400 €  RAITEMENT DES FUMES Trémie OPEN PASS (bourrage) 22 400 €  ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur 16 800 €   | ALORISATION ELECTRIQUE   | vibration ATS                                    | 8 050 €  | 8 000 €  |
| RAITEMENT DES FUMEES Trémie OPEN PASS (bourrage) 22 400 €  ALORISATION THERMIQUE Aéroséfsgérants chaleur fatale sur variateur 16 800 €  | RAITEMENT DES FUMEES Trémie OPEN PASS (bourrage) 22 400 €  ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur 16 800 €   | ALORISATION THERMIQUE  | Production thermique (échangeurs)                | 23 000 €   | 10 000 €   |
| ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur 16 800 €  | ALORISATION THERMIQUE Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur 16 800 €  | RAITEMENT DES FUMEES   | Double clapet sous ACTILAB                       | 22 400 €   |  |
|   |   | RAITEMENT DES FUMEES   | Trémie OPEN PASS (bourrage)                      | 22 400 €   |  |
| RODUCTION DE VAPEUR Analyseurs continu Silite et conductivité 28 000 €  | RODUCTION DE VAPEUR Analyseurs continu Silice et conductivité 28 000 €  | ALORISATION THERMIQUE  | Aéroréfrigérants chaleur fatale sur variateur    | 16 800 €   |  |
|   |   | RODUCTION DE VAPEUR  | Analyseurs continu Silice et conductivité        |  | 28 000 €   |



# Annexe 2 : Dispositions financières



